

Règlement financier 2018 - 2019

1. Cotisations

Lors de la dernière assemblée générale de février 2017, il a été voté les cotisations 2017-2018 suivantes. Elles sont donc en application.

Année 2018	Licence FFCK	Adhésion CCKI	Frais	Total Cotisation (12 mois)	Total Cotisation (16 mois)
Dirigeant - Juge - non pratiquant	54,22 €	11,00 €	-5,22 €	60 €	
Compétiteur sans bateau	54,22 €	11,00 €	174,79 €	240 €	300 €
Loisirs adulte	54,22 €	11,00 €	98,11 €	163 €	197 €
Ecole de pagaie	54,22 €	11,00 €	174,79 €	240 €	300 €
Compétiteur avec bateau	54,22 €	11,00 €	133,05 €	198 €	258 €
Compétiteur CCKI - hors Vaucluse	54,22 €	11,00 €	133,05 €	198 €	258 €
Adhésion - sans prestation	54,22 €	11,00 €	33,91 €	99 €	129 €
Compétiteur FFCK - hors CCKI	0,00 €	11,00 €	197,70 €	209 €	269 €
Stockage bateau sans entraînement	0,00 €	11,00 €	93,35 €	104 €	139 €
Supporter - famille - Accès club	11,07 €	11,00 €	4,02 €	26 €	31 €
T-shirt	0,00 €	0,00 €	12,00 €	13 €	

Pour la saison 2018-2019, nous avons proposé en comité de direction une simplification des cotisations selon le tableau suivant.

Année 2018 - 2019	1ère cotisation 16 mois	2nd cotisations et suivantes 12 mois
Dirigeants - Juges - Adhésion sans prestation	100,00 €	60,00 €
Compétiteur sans bateau et Ecole de pagaie	300,00 €	240,00 €
Compétiteurs CCKI avec bateau	260,00 €	200,00 €
Groupe Loisir	200,00 €	170,00 €
Compétiteurs FFCK avec bateau - hors CCKI	270,00 €	210,00 €
Supporters	31,00 €	26,00 €

Le tarif de la cotisation comprend :

- Le prix de la licence qui sera prise conformément à l'offre de la FFCK,
- l'adhésion au club,
- les frais de fonctionnements.

Les cotisations prises en janvier sont annuelle du 1^{er} janvier au 31 décembre de la même année.

Les cotisations prises en septembre sont valables jusqu'au 31 décembre de l'année suivante (Licence comprise)

Pour les adhésions multiples d'une même famille (même foyer fiscal) une décote progressive est appliquée sur le total des adhésions.

Nombre d'adhésion	1	2	3	4	5	6
Pourcentage de remise	0	10,0%	12,5%	15,0%	17,5%	20,0%

Le règlement peut être effectué en 3 fois.

Les 3 chèques doivent être déposés au moment de l'inscription et ils seront déposés en banque mensuellement.

Définition des types de cotisation :

- La cotisation « Dirigeant – Juges - non pratiquant – Encadrant Ressource » concerne les membres prenant une part active au fonctionnement du club.
- La cotisation « Supporter - famille - Accès club » s'adresse plus particulièrement aux personnes souhaitant apporter leur soutien au club sans pour autant avoir une pratique de l'activité.
- La cotisation « Compétiteur CCKI - hors Vaucluse » concerne les sportifs du CCKI qui souhaite continuer à porter les couleurs du club bien qu'étant éloignés de l'Isle sur la Sorgue et bénéficiant des aides (techniques – humaines – financières) du CCKI.
- La cotisation « Adhésion - sans prestation » concerne les sportifs du CCKI qui souhaite continuer à porter les couleurs du club bien qu'étant éloignés de l'Isle sur la Sorgue, mais sans recours à aucune aide ou prestation.
- La cotisation « Compétiteur FFCK - hors CCKI » concerne les personnes venant d'un autre club FFCK et souhaitant profiter des installations et entraînements du CCKI.
- Les personnes souhaitant stoker leur bateau au club, adhérerons au groupe loisir.

Les adhésions enregistrées en cours d'année

- entre le 1^{er} janvier et le 31 mai de l'année : cotisation pleine annuelle
- entre le 1^{er} juin et le 1^{er} septembre de l'année : 80 €

. **ATTENTION** : aucune licence ne sera délivrée avant le paiement en ligne sur le site internet du club (règlement à privilégier) ou la remise du(es) chèque(s), la fourniture du certificat médical datant de moins de an (ou selon la réglementation en vigueur si changement), et la fiche de renseignements demandée par le CCKI à imprimer via le site internet du club.

Un seul essai est possible avant la prise de la licence. Il implique la prise d'une « carte découverte » offerte par le club.

2. Sorties

Année	TARIFS					PRESTATIONS				
	2015	2016	2017	2018	2018	Trajet	Hébergement	Petit déjeuner	Restauration	Inscription
sortie d'une journée	8,00 €	10,00 €	12,00 €	13,00€	13,00 €	X				
Sortie d'une journée compétition ou droits d'eau	13,00 €	15,00 €	17,00 €	18,00€	18,00 €	X				X
Sortie WE 2 jours	23,00 €	26,00 €	31,00 €	32,00€	32,00 €	X	X	X	X	X
avec une nuitée										
Sortie WE 2 jours	27,00 €	30,00 €	38,00 €	39,00€	39,00 €	X	X	X	X	X
avec deux nuitées										
Sortie WE 3 jours	38,00 €	41,00 €	51,00 €	52,00€	52,00 €	X	X	X	X	X
avec deux nuitées										
Journée de stage	18,00 €	21,00 €	25,00 €	26,00€	26,00 €	X	X	X	X	X
Journée championnat de France	13,00 €	16,00 €	20,00 €	21,00€	21,00 €	X	X	X	X	X
Sortie « adultes loisir » sur la journée	8,00 €	10,00 €	12,00 €	13,00€	13,00 €	X				
Heure (pour le groupe) Sortie touristique adultes encadrée hors calendrier club	16,00 €	19,00 €	19,00 €	19,00€	19,00 €	Du départ au retour au CCKI, frais de route non pris en charge (possibilité de mise à disposition des minibus si disponibles)				

Des actions exceptionnelles pourront faire l'objet d'une étude particulière de financement possible par le club.

La participation doit être payée avant chaque sortie auprès du responsable de la sortie. Tout retard de plus de quinze jours entrainera une pénalité de 5 €. Toute absence non justifiée ou désistement non justifié après la date limite d'inscription, implique le paiement de la participation.

Les membres assurant une fonction telle que juge, chauffeur, encadrement ne sont pas concernés par le paiement d'une participation. Seuls les frais de restauration resteront à la charge des membres chargée d'une des fonctions pré-citées.

Pour chaque action, un participant est nommé « responsable » de l'action. Il est alors chargé du suivi des dépenses et des recettes. Il collecte les informations indispensables (facture – tickets de caisses – etc.) et sont rassemblés dans l'enveloppe « Action ». Cette enveloppe est remise au trésorier (ou à un de ses adjoints dument désignés) dans les quinze jours suivants l'action. Le trésorier assure la saisie des « dépenses » et « recettes » dans la comptabilité de l'association.

Attention : Le Comité Directeur se réserve le droit de revoir sa participation financière aux actions menées par le club en fonction de sa situation budgétaire et financière.

3. Remboursement des frais de déplacement

Le taux de remboursement kilométrique est de 0,32 €. Les frais de péage et de parking sont remboursés sur justificatifs.

4. Carte « Découverte »

Carte « Découverte » un jour : 2,00 € (en dehors de l'essai de pré-inscription)

5. Championnats de France

Le Comité Directeur au plus tard lors de sa réunion du mois de juin décide des modalités de remboursement des frais de déplacement des participants aux différents championnats.

Toute initiative personnelle ne pourra faire l'objet d'un remboursement sans l'accord préalable du Comité Directeur.

6. Esquimautage

L'activité est totalement prise en charge par le club tout en limitant une séance hebdomadaire par licencié.

7. Pôle espoir et centre d'entraînement

Une aide peut être apportée sous forme de bourse (Cf. plus loin).

8. Formations

Les prises en charges devront faire l'objet d'une décision du Comité Directeur. Les demandes de prises en charge devront être adressées avant le démarrage du stage. La demande devra contenir :

- L'objet du stage
- Le coût du stage
- Le contenu pédagogique
- Le lieu du stage

Le montant de la prise en charge ne saurait être supérieur à 50% du cout total du stage. Le bénéficiaire doit alors s'engager à faire un retour aux adhérents du CCKI des compétences qu'il aura acquis.

9. Prêt de matériel

Cf. Règlement Intérieur

10. Participants « non membres » du club (hors parents)

Les actions du club peuvent être exceptionnellement ouvertes à des participants « non membres ». Ceux-ci doivent impérativement être parrainés par un membre du club, et une carte « découverte » (assurance) doit être établie et payée pour chaque journée passée dans l'action. Toutefois, l'Assemblée générale du CCKI invite très fortement les participants occasionnels à cotiser pour une adhésion « Supporter - famille - Accès club ».

11. Bourses

Les bourses sont des aides financières permettant aux compétiteurs inscrits au classement national « slalom ou descente » :

- De participer à un ou plusieurs déplacements (compétition, entraînement, stage, etc.) durant la saison sportive et qui ne sont pas inscrits au calendrier sportif officiel du club.

- D'intégrer un centre d'entraînement (régional ou national).

Les bourses sont un des moyens pour le club d'atteindre son objectif de prise de responsabilité des jeunes au sein du club tout en soutenant sa progression sportive.

Ces bourses ne sont distribuées que si et seulement si le club est en capacité budgétaire et financière de le faire.

La demande :

Aucune aide n'est acquise par avance, et son montant est individualisé. La demande écrite doit être déposée préalablement auprès du Comité Directeur et contenir :

- Le projet sportif,
- Les objectifs fixés,
- Une lettre de motivation.

Le montant :

Le montant de l'aide est donné en fonction des moyens budgétaires dont dispose le Comité Directeur.

Les dépenses doivent être justifiées et ne peuvent concerner que des actions sportives ou des frais d'inscription aux structures fédérales. L'acquisition de matériel n'est pas possible.

Si l'aide concerne des déplacements, seuls les frais réels de déplacement sont pris en compte, et le montant de l'aide ne peut pas dépasser 50% du total des frais engagés par le bénéficiaire de l'aide.

Le budget :

Le montant est défini en Assemblée Générale lors du vote du budget prévisionnel. Son montant ne peut pas être dépassé. Il n'est pas obligatoire qu'il soit dépensé dans sa totalité.

Le principe d'attribution :

Le Comité Directeur statue et décide de l'attribution de l'aide en fonction de l'opportunité de la demande. Pour cela, il s'aide de la grille ci-dessous.

Si la demande concerne un des membres du Comité Directeur (ou un de ses parents) la décision est prise en dehors de sa présence. Le principe de l'aide désintéressée doit être préservé et garanti.

Grille d'aide à la décision :

	Fort	Moyen	Faible
Pertinence / objectif individuel			
Pertinence / objectif du club			
Justifié/ calendrier du club			
Rapport coût / bénéfice sportif			
Motivation – assiduité aux entraînements			
Investissement personnel dans la vie du club			

12. Tarifs « descente accompagnées de la Sorgue »

Lors de chaque saison touristique estivale, le CCKI réalise des descentes accompagnées de la Sorgue, pour la saison 2018, les tarifs sont les suivants :

Tarif descente accompagnée de la Sorgue	2018
Adulte	21,00 €
Enfants 6 à 12 ans	11,00 €
Groupe 8 personnes mini	2018
<i>Adultes</i>	17,00 €
<i>Enfants - 12 ans</i>	11,00 €

Cotisant CCKI : 10 € et ne rentre pas dans la constitution d'un groupe

Les participants doivent savoir nager

13. Tarifs « stage individuel - découverte »

Lors de chaque saison estivale (juillet et aout), le CCKI réalise des stages individuels de découvertes de la pratique du canoé et/ou du kayak, pour la saison 2017, les tarifs sont les suivants :

Stage individuel	2018
1 Enfant et/ou jeune	120 €
2 Enfants et/ou jeunes (10%)	216 €
3 Enfants et/ou jeunes (12,5%)	315 €
4 Enfants et/ou jeunes (15%)	408 €

Pour les adhésions multiples d'une même famille (même foyer fiscal) une décote progressive est appliquée sur le total des adhésions.

Les participants doivent savoir nager

Voté et approuvé lors de l'assemblée générale du 04 février 2018.

Le trésorier

Le Président

La Secrétaire

Lionel BRIFFA

Norbert GUILLARME

Patricia COURTOIS

*
* *